

Motion statut enseignant

La réforme du statut qui a été proposée s'inscrit dans le droit fil des lois de décentralisation qui amènent au démembrement de la fonction publique et des statuts associés.

Le projet de réforme n'est pas abandonné, il est déjà à l'œuvre dans l'Education nationale

Dans notre ministère, il entérinerait des pratiques mises en place par des réformes pédagogiques antérieures (mise en place du CCF, enseignement modulaire, pluridisciplinarité, enseignements à l'initiative de l'établissement, dispositifs d'individualisation...) empêchant un véritable programme pédagogique national avec des diplômes nationaux et en contradiction avec un statut national des enseignants. L'enseignement d'un savoir n'est plus prioritaire et s'efface au profit de missions d'animation en direction de publics divers voire mixés (formation initiale / apprentis). Le temps et l'espace de travail sont de plus en plus individualisés (emploi du temps à la semaine), on perd de vue le collectif qui ne peut plus s'organiser de manière indépendante. Avec l'Acte III de la décentralisation : des projets pédagogiques sont financés par des crédits régionaux ; les enseignants seront appelés à remplacer les formateurs de CFA/CFPPA avec le changement statutaire afférent, avec une définition locale du service, en renforçant le rôle des chefs d'établissement et en introduisant celui des Conseils d'Administration dans la définition de nos services, portant atteinte à notre liberté de travail, mettant en concurrence les personnels et induisant un mode de gestion arbitraire.

La proposition de réforme accentuerait encore la charge de travail, permettrait de supprimer beaucoup de postes d'enseignant, mais aussi d'administratifs, de CPE, de proviseurs-adjoints (par exemple, dans le cadre de la mise en place des CCF, de nombreux postes de fonctionnaires non-enseignants ont disparu).

Nous affirmons notre opposition aux contre-réformes qui dégradent nos conditions de travail, et conduisent à réduire la qualité du service rendu, en particulier l'Acte III de la décentralisation.

Nous voulons la réaffirmation d'un statut national de fonctionnaire confirmé dans sa mission unique d'enseignement.